

## Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

### Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) est la collectivité territoriale gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Intervenant sur un territoire de 267 communes réparties sur trois départements (Aube, Côte-d'Or et Yonne), le SMBVA est la structure locale référente pour tout ce qui concerne les milieux aquatiques et humides de l'Armançon !

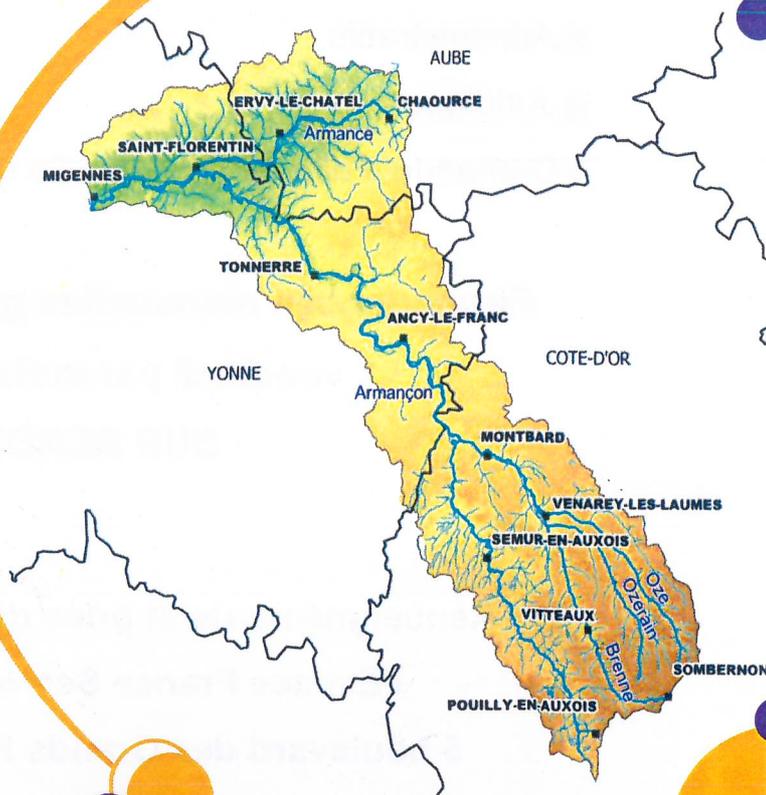
### Les actions du SMBVA

Nos actions ont pour objectifs d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques tout en assurant la prévention contre les inondations :

- Restauration de rivières ;
- Préservation des zones humides ;
- Création et restauration de mares ;
- Plantation de haies contre le ruissellement ;
- Etc.

**Vous avez des projets, des envies ou tout simplement des questions sur les milieux aquatiques : Nous sommes là pour y répondre !**

**500 km** de cours d'eau principaux  
**1100 km** de cours d'eau secondaires



**CONTACTEZ  
-NOUS !**

Site web :  
[www.bassin-armancon.fr](http://www.bassin-armancon.fr)

Contact :  
03 86 55 40 00

E-mail :  
[secretariat@bassin-armancon.fr](mailto:secretariat@bassin-armancon.fr)